

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée/employé de commerce CFC

Manuel de mise en œuvre du plan de formation FIEn Employée/Em-
ployé de commerce CFC au sein des écoles professionnelles

Auteurs

Isabelle Lüthi

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle EHB IFFP IUFFP

Centre pour le développement des métiers

Avenue de Longemalle 1

1020 Renens

+41 58 458 22 33

isabelle.luethi@iffp.swiss

En collaboration avec :

Christian Beck-Müller, Andreas Bischofberger, Henri Brähm, Fabienne Dorthe, Eva Eggenberger, Peter Engel, Franz Felix, Markus Gsteiger, Graziella Guenat, Colette Guye, Christoph Hohl, Roland Hohl, Eric Joray, Peter Kambli, Daniel Kinzler, Regula Kreyenbühl, Patrick Lachenmeier, Rainer Lubasch, Anne-Lise Matter, Otto Merki, Adrian Welte, Jan Widmayer, Christine Wüscher, Erich Zwicker et al.

Mandant

Conférence suisse des branches de formation et d'examen commerciales CSBFC,
Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) Em-
ployée/Employé de commerce CFC,

Groupe de travail Mise en œuvre du plan de formation pour la partie scolaire

Roland Hohl

Schwanengasse 9

Case postale 6853

3001 Berne

+41 31 398 26 10

roland.hohl@skkab.ch

Zollikofen, le 23 mai 2016

Première version approuvée le 20 octobre 2011 par le comité de pilotage en charge du concept
d'information et de formation

Version révisée approuvée le 23 mai 2016 par le groupe de travail Mise en œuvre du plan de for-
mation pour la partie scolaire

Mises à jour

Afin de mieux pouvoir suivre l'actualisation du présent guide, les mises à jour effectuées depuis la version précédente sont indiquées ici. Il est à noter que c'est la date qui figure sur la page de titre qui fait foi. Dans le guide à proprement dit, les modifications sont surlignées **en jaune**.

Chap. 5.1, pp 15/17/19 Durée de l'examen pour la pratique professionnelle – écrit

Chap. 5.1, pp. 18/19 Vue d'ensemble de la procédure de qualification dans le profil E avec maturité professionnelle intégrée

Chap. 10.2, p. 27 Renvoi à l'annexe pour les certificats de langue

Chap.10.3, p. 35 Ajout des certificats informatiques U-CH

De manière générale : Les cantons qui ont validé les contrats d'apprentissage sont compétents pour les questions de mise en œuvre. Dans l'optique d'un traitement uniforme (p. ex. en cas de changement de profil et de reprise des notes), on renvoie à la liste des thèmes concernant l'application de l'orfo 2012 du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO¹.

De manière générale : L'accent ne porte plus sur l'introduction de l'orfo d'employée/employé de commerce CFC du 26 septembre 2011 et sur l'élaboration des nouveaux plans d'études, mais sur la mise en œuvre de l'orfo et sur le développement des plans d'études des écoles.

¹ Disponible sur : www.csfp.ch

Table des matières

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'employée/employé de commerce CFC	1
Guide pour la mise en œuvre du plan de formation FIEn Employée/Employé de commerce CFC dans les écoles professionnelles	1
Mises à jour	2
Table des matières	3
1. Remarque préliminaire	6
1.1. Groupes cibles	6
1.2. Délimitation entre formation initiale en école et formation initiale en entreprise	6
2. Statut du guide	7
3. Promotion et changement de profil	8
3.1. Promotion provisoire	8
3.2. Changement de profil	9
3.3. Problèmes potentiels de mise œuvre liés à la promotion et au changement de profil	9
4. Classes avec profil E et B intégral	12
4.1. Et si les classes intégrales étaient maintenues ?	13
5. Procédure de qualification	14
5.1. Vue d'ensemble	14
5.2. Répétition d'examen	20
6. Coordination CI – école	21
7. O rganisation des cours d'appui et des cours à option	21
8. Indications relatives au profil E avec maturité professionnelle intégrée (« profil M »)	21
9. Différences selon les régions linguistiques	24
10. Domaines et modules d'enseignement	25
10.1. Langue standard (LS)	25
10.2. Langues étrangères (LE)	27
10.3. Information/communication/administration (ICA)	32
10.4. Economie et société (E&S)	36
10.5. Approfondir et relier (A&R)	38
10.6. Travail autonome (TA)	46
10.7. Compétences interdisciplinaires (CID)	47

11. Coordination interdisciplinaire	48
12. Assurance et développement de la qualité	49
12.1. <i>Mise en œuvre dans l'enseignement</i>	49
12.2. <i>Contrôles d'apprentissage</i>	49
12.3. <i>Développement ultérieur des plans de formation/plans d'études des écoles</i>	49
12.4. <i>Formation et formation continue des enseignantes et des enseignants</i>	50
A. Annexe	51
<i>Explications relatives aux niveaux taxonomiques</i>	51
Références	53
Mentions légales	54

Liste des abréviations

A&R	Approfondir et relier (module scolaire)
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
al.	alinéa
art.	article
BFE	Branches de formation et d'examens
CC-CI	Contrôle de compétences des cours interentreprises (note d'expérience de la partie entreprise)
CDECS	Conférence des directrices et directeurs d'écoles de commerce suisses
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CID	Compétences interdisciplinaires (module scolaire)
CSBFC	Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales
CSDPQ	Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité
CSEPC	Conférence suisse des écoles professionnelles commerciales
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
DFP	Dossier de formation et des prestations
Dom. qual.	Domaine de qualification (procédure de qualification avec examen final)
E&S	Economie et société (domaine d'enseignement)
EC	Ecole de commerce
EPC	Ecole professionnelle commerciale
FIEc	Formation initiale en école
FIEn	Formation initiale en entreprise
ICA	Information, communication, administration (domaine d'enseignement)
LE	Langue étrangère (domaine d'enseignement)
LS	Langue standard – langue nationale de la région (domaine d'enseignement)
MP	Maturité professionnelle
MSP	Compétences méthodologiques, sociales et personnelles
NE	Note d'expérience
OE	Objectif évaluateur
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OMPPr	Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale
Ortra	Organisation du monde du travail
PlanFor	Plan de formation
Proc. qual.	Procédure de qualification
Profil B	Formation initiale de base (profil scolaire)
Profil E	Formation initiale élargie (profil scolaire)
Profil qual.	Profil de qualification
S&A	Services et administration
STA	Situations de travail et d'apprentissage (note d'expérience de la partie entreprise)
TA	Travail autonome
Tax	Niveau taxonomique
TIB	Travail interdisciplinaire dans les branches de tous les domaines d'enseignement (MP)
UF	Unité de formation (note d'expérience de la partie entreprise)

1. Remarque préliminaire

Ce guide a été développé par des praticiens pour des praticiens et par des écoles pour des écoles. Il a pour objectif de soutenir les écoles professionnelles commerciales (EPC) lors de la mise en œuvre de l'orfo d'employée/employé de commerce CFC ainsi que du développement de leurs plans d'études respectifs.

Ce guide remplit les fonctions suivantes :

- information ;
- instrument de pilotage dans le cadre des travaux liés aux plans d'études des écoles ;
- aide au développement ultérieur des plans d'études des écoles ;
- aide à la mise en œuvre des nouveautés ;
- aide à la mise en œuvre de la maturité professionnelle en cours d'apprentissage (profil E avec maturité professionnelle) ;
- indications utiles pour la mise en œuvre de demandes dans le domaine pédagogique ;
- conseils et indications ponctuels en ce qui concerne l'enseignement et la procédure de qualification.

1.1. Groupes cibles

Ce guide s'adresse à toutes les personnes et à toutes les institutions concernées par le développement des plans d'études des écoles, à savoir en particulier les directions d'écoles, les responsables de projet, les responsables de groupes de branches et les enseignantes et les enseignants de branches.

1.2. Délimitation entre formation initiale en école et formation initiale en entreprise

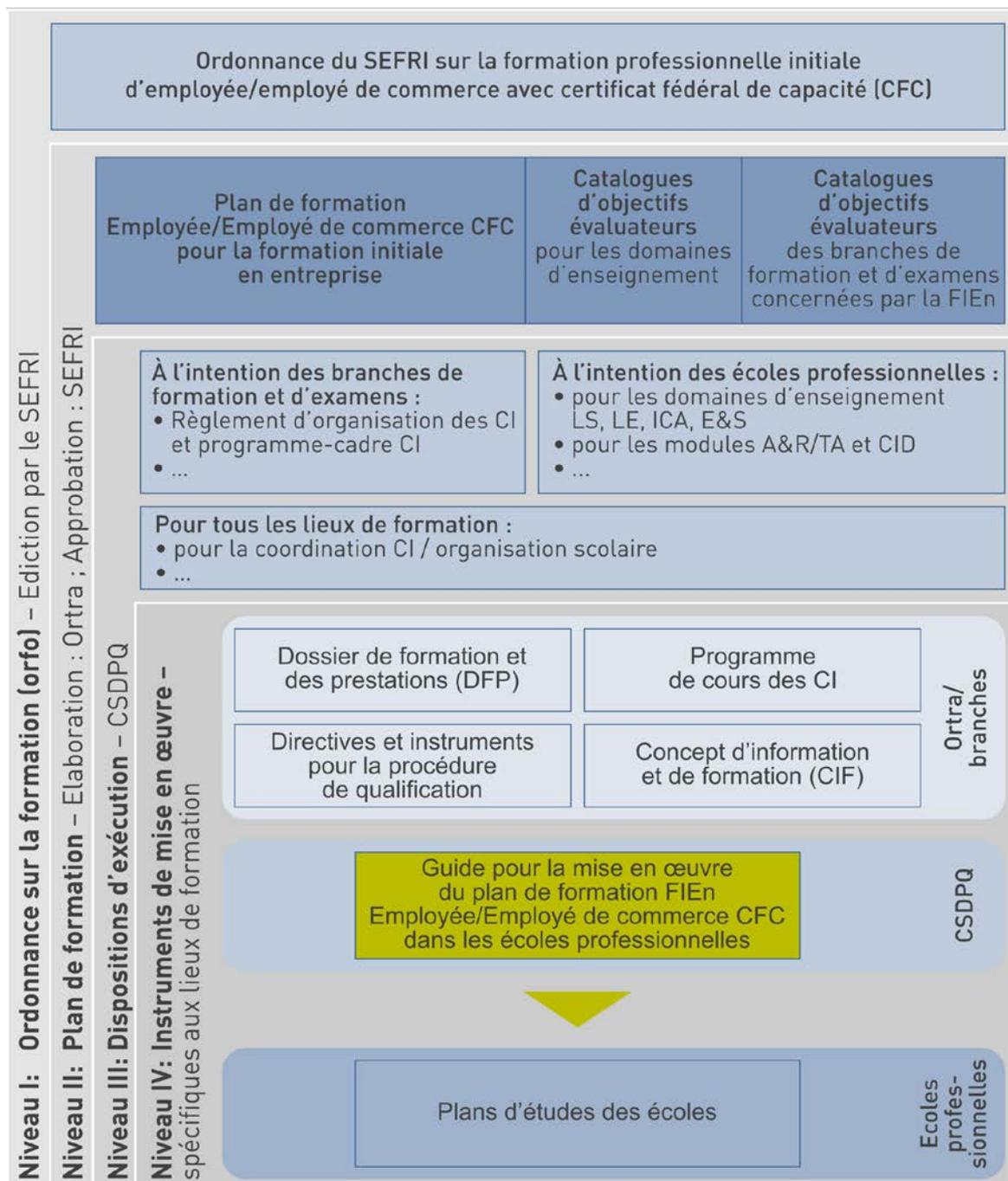
Le guide est axé sur la situation des écoles professionnelles commerciales de la formation initiale en entreprise (FIE n). Les spécificités de la formation initiale en école (FIE c) sont présentées dans le manuel de mise en œuvre du plan de formation FIE c Employée/Employé de commerce CFC au sein des écoles².

² Disponible sur www.csbfc.ch

2. Statut du guide

La figure ci-dessous présente le rôle et le statut de ce guide. Ce dernier est ancré au niveau IV. Cela signifie qu'il fait partie des instruments de mise en œuvre contenant des conseils et des indications et qu'il est de ce fait subordonné à l'ordonnance sur la formation, au plan de formation et aux dispositions d'exécution.

Documents de base et de mise en œuvre de la FIEn



3. Promotion et changement de profil

L'art. 17 de l'ordonnance sur la formation d'employée/employé de commerce CFC règle les conditions de promotion et d'un éventuel changement de profil de formation scolaire. Les exemples ci-après montrent les cas dans lesquels la promotion a lieu :

	Cas 1	Cas 2	Cas 3	Cas 4
Langue standard	5.0	4.0	3.5	5.0
1 ^{re} langue étrangère	4.0	4.0	4.0	5.5
2 ^e langue étrangère	4.5	4.5	4.0	5.0
ICA	4.0	4.0	4.0	5.5
E&S (2x)	3.5	3.5	3.0	3.0
Moyenne pondérée	4.1	3.9	3.6	4.5
Ecart	-1.0	-1.0	-2.5	-2.0
Promotion ?	✓	✗	✗	✗

✗ = Conditions de promotion non remplies

✓ = Conditions de promotion remplies

3.1. Promotion provisoire

La personne qui ne remplit pas les conditions de promotion une première fois est promue provisoirement au semestre suivant. Dans ce cas, l'école professionnelle adresse un feed-back individuel aux parties contractantes. Ces dernières étudient les possibilités suivantes :

- Intensification des efforts
- Fréquentation d'un cours d'appui
- Entretien avec les parties contractantes avec participation de l'école
- Changement de profil immédiat
- Répétition
- Résiliation du contrat d'apprentissage
- Autres mesures

Lors de l'examen de ces mesures, il convient d'une part de tenir compte du fait qu'un passage immédiat du profil E au profil B, où la pression sur l'apprenti-e est déjà très forte, augmente les chances de réussite de la formation. D'autre part, un contrat d'apprentissage ne doit jamais être résilié à la légère ; une promotion provisoire ne saurait en aucun cas constituer un motif suffisant.

Les changements de profil ou les résiliations de contrats volontaires nécessitent l'approbation des parties contractantes et l'information aux autorités cantonales.

3.2. Changement de profil

Le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) a élaboré une liste des thèmes concernant l'application de l'orfo 2012 qui règle les détails relatifs aux différents changements de profil, y compris la reprise des notes³. C'est pourquoi nous n'indiquons ici que les principes.

Les changements de profil peuvent avoir lieu aux moments ci-après :

- du profil E au profil B : jusqu'à la fin du 3^e semestre
- du profil B au profil E : à la fin du 1^{er} semestre (un changement ultérieur est irréaliste, car il manque notamment l'enseignement dans la 2^e langue étrangère)
- du profil E avec maturité professionnelle intégrée au profil E sans maturité professionnelle : à tout moment

En cas de changement de profil, conformément à l'art. 22, al. 5, orfo, seules les nouvelles notes d'expérience sont prises en compte, autrement dit les notes d'expérience du profil dans lequel la formation est achevée. Deux notes d'expérience au minimum sont requises.

3.3. Problèmes potentiels de mise œuvre liés à la promotion et au changement de profil

La liste des thèmes concernant l'application de l'orfo 2012 s'avère utile pour de nombreuses questions de mise en œuvre en lien avec la promotion et le changement de profil⁴. Les cas d'espèce ci-après peuvent en outre aider :

³ Disponible sur : www.csfp.ch

⁴ Disponible sur : www.csfp.ch

1. Il y a davantage de passages du profil E vers le profil B qu'auparavant

Au cours des filières de formation, il faut fermer davantage de classes dans le profil E et en ouvrir davantage dans le profil B. Il s'agira d'en tenir compte de manière adéquate lors de la planification horaire et des ressources en termes de postes d'enseignantes et d'enseignants.

Proposition de solution

Il est très important de répartir les personnes en formation en fonction de leur niveau dès le début de la formation. Les entreprises disposent à cette fin de l'instrument « Profil B ou profil E ? Aide à la décision »⁵. D'autres instruments peuvent si nécessaire être développés, en collaboration avec les écoles.

2. Surcharge de l'offre de cours d'appui

La fréquentation des cours d'appui n'est pertinente qu'en cas de déficits partiels et non en cas de mauvaises prestations continues.

Proposition de solution

Les exigences minimales pour la fréquentation du cours d'appui scolaire doivent être définies si, par exemple, la moyenne non pondérée des notes est inférieure à 4,0. Une telle solution doit toutefois être bien préparée, afin de pouvoir être discutée avec l'autorité cantonale compétente puis communiquée.

3. Toutes les notes doivent être disponibles à la fin du semestre

Il arrive souvent que les personnes en formation manquent des épreuves en cours de semestre. Dans ce cas, toutes les notes ne sont pas disponibles à la fin du semestre et il n'est pas possible de décider de la promotion.

Proposition de solution

- L'école règle de manière uniforme la procédure en cas d'absence aux épreuves.
- Des épreuves sont organisées pour toute l'école à la fin du semestre pour les notes manquantes. Il convient de respecter le nombre minimum de notes par semestre.
- En règle générale, l'épreuve porte sur tous les contenus de chaque domaine d'enseignement du semestre en question.
- Cette solution incite les personnes en formation à se présenter aux épreuves à la date prévue.

⁵ (Conférence suisse des branches de formation et d'examen commerciales (CSBFC), 2011).
Disponible sur www.csbfc.ch

4. Que faire en cas de performances insuffisantes au 3^e semestre ou ultérieurement ?

L'école ne peut appliquer la promotion que jusqu'au 3^e semestre. Par la suite, la personne en formation peut en principe continuer sa formation même en cas de performances insuffisantes et elle est également admise à la procédure de qualification.

Proposition de solution

- L'école peut contacter l'entreprise formatrice et rechercher des solutions. Il est possible d'envisager les mêmes possibilités que dans le cas de la promotion provisoire, en particulier la répétition ou le passage dans le profil B.
- L'école informe l'autorité cantonale compétente.

5. Harmonisation des plans d'études des écoles

Un changement de profil est problématique lorsque les thèmes sont traités à des moments différents.

Proposition de solution

- Dans les domaines d'enseignement E&S et ICA, les objectifs évaluateurs selon le plan de formation sont définis par semestre et harmonisés de sorte à ce qu'un changement de profil ne soit pas problématique. Ce faisant, on a veillé à ce que les approfondissements n'aient lieu, dans la mesure du possible, qu'après le 3^e semestre.
- En ce qui concerne les langues, le niveau visé est le même tant dans le profil B que dans le profil E, et il n'y a plus de différences d'objectifs et de contenus entre les deux profils. Toutefois, le profil B dispose de leçons supplémentaires pour les mêmes objectifs. Lors du développement du plan d'études, il faudra accorder une attention particulière à ce que les objectifs traités au cours des trois premiers semestres soient les mêmes afin qu'un changement de profil puisse se dérouler sans problème dans les langues.

6. Que faire avec les personnes qui sont en échec dans le profil B ?

Ce cas de figure n'est pas réglé dans l'orfo : le point consacré à la promotion fixe uniquement les conditions dans lesquelles la formation peut être effectuée dans le profil E. Si des personnes en formation dans le profil B sont en échec, les conditions et les mesures applicables sont les mêmes que celles de toute autre formation professionnelle initiale avec CFC.

Proposition de solution

- Recommandation du passage vers la formation avec AFP.
- Information à l'autorité cantonale compétente.

7. Quand parle-t-on de très bonnes performances ?

Si les performances scolaires de la personne en formation sont particulièrement bonnes, l'école recommande aux parties, dans le profil B, le transfert vers le profil E, et dans le profil E, le transfert vers la voie de formation avec maturité professionnelle intégrée. L'orfo parle de « prestations **particulièrement bonnes** » sans fournir d'explications plus détaillées. Les cantons sont de ce fait responsables de définir des valeurs et des critères pertinents en matière de transferts vers des profils plus élevés ou, le cas échéant, d'adapter les critères existants. Dans certains cantons par exemple, jusqu'à présent, la moyenne minimale pour passer du profil E à la MP était de 5,3 et respectivement de 5,5. Dans un autre canton, toute apprentie ou tout apprenti qui a une moyenne de 5,2 doit passer un « examen de changement de profil » préalable ; il est également tenu compte des aspects comportementaux des candidates ou des candidats. Dans d'autres cantons, il était impossible de passer à un profil plus élevé.

Proposition de solution

- En cas de facilités manifestes, **contacter l'entreprise formatrice.**
- **En cas d'accord écrit de l'entreprise formatrice,** le changement de profil est encouragé le plus rapidement possible.
- **Offre de soutien pour les contenus manquants dans la 2^e langue étrangère ou en mathématiques en cas de changement après le 2^e semestre.**

4. Classes avec profil E et B intégral

Les différences entre le profil B et le profil E se situent exclusivement au niveau de la partie scolaire de la formation (plan de formation FIEn, chap 2.2, p. 4). Les différences les plus importantes en termes d'exigences se situent dans les domaines d'enseignement E&S et ICA, où tant le nombre de leçons que les objectifs évaluateurs diffèrent⁶. Dans les langues, le niveau visé est certes le même, mais le profil B comporte nettement plus de leçons.

Si l'on veut tenir compte des orientations différentes des deux profils et prendre en considération les intérêts des apprenties et des apprentis, il faudrait alors renoncer aux classes intégrales.

⁶ Une vue d'ensemble des profils B et E dans les domaines d'enseignement ICA et E&S est disponible ici : www.csbfch.ch

4.1. Et si les classes intégrales étaient maintenues ?

Au cas où les cantons souhaiteraient conserver des classes intégrales, il faudrait alors impérativement tenir compte des points suivants :

- le critère de décision en la matière ne devrait pas être d'ordre financier ;
- la CSDPQ devrait être intégrée au processus ;
- un concept qui permette de clarifier les questions ci-dessous devrait être élaboré :
 - comment la différenciation interne devrait-elle être mise en œuvre ?
 - comment procède-t-on avec le nombre différent de leçons ?
 - quelles sont les exigences auxquelles doit satisfaire le corps enseignant ? (éventuelles qualifications complémentaires) ?
- **Seuls** des enseignantes et des enseignants qui ont déjà enseigné dans les deux profils devraient être engagés ;
- une évaluation des classes intégrales devrait être effectuée après un et respectivement trois ans. Ne prendre aucune décision avant ce délai.

5. Procédure de qualification

5.1. Vue d'ensemble

Vue d'ensemble des domaines d'enseignement et des notes d'expérience dans le profil B⁷

Domaines et modules d'enseignement		1 ^{re} année de formation		2 ^e année de formation		3 ^e année de formation		Examen final	100%	
		1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre			
Partie entreprise	Branche et entreprise	2 STA		2 STA		2 STA		Sur l'ensemble de la formation, soit 2 UF ou 2 CC-CI	100%	
		Selon la branche (BFE), les personnes en formation réalisent soit 2 UF en entreprise ou en entreprise et CI (variante A) ou 2 contrôles de compétence CI (CC-CI) (variante B)		Au minimum 1 UF ou 1 CC-CI						
Partie scolaire	Langue standard	Français/allemand/italien	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	Examen final	100%
	Langues étrangères	Allemand ou anglais	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.		
	ICA		N.E.	N.E.	N.E.	N.E. examen				
	Economie et société		N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.		
	Travaux de projet	Approfondir et relier (A&R)			3 modules A&R					
	Travail autonome (TA)					TA				

⁷ (SEFRI, 2011) ; (Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC), 2011) ; (Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ), 2012)

Domaines de qualification et pondération des notes dans le profil B⁸

	Profil B Notes de branche	Composition de la note	Remarques	Durée de l'examen	Répartition points	Arrondi à	Pondération	Note de branche arrondie	Pondération note de branche
Partie entreprise	Pratique professionnelle – écrit	Examen écrit	Examen spécifique à la branche (BFE)	90-120 min		note entière ou demi-note		1/4	100%
	Pratique professionnelle – oral	Examen oral	Examen spécifique à la branche (BFE)	30 min		note entière ou demi-note		1/4	
	Situations de travail et d'apprentissage	Note d'expérience	6 STA			huit notes de même valeur, arrondies chacune à une note entière ou à une demi-note		1/2	
	Unités de formation ou Contrôles de compétence CI	Note d'expérience	2 UF ou CC-CI						
Partie scolaire	Langue standard (langue nationale de la région)	Examen écrit	Examen centralisé	120 min	60%	note entière ou demi-note	50%	à la première décimale	1/7
		Examen oral	Examen décentralisé	20 min	40%				
		Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles						
	Langue étrangère	Examen écrit	Examen centralisé.	90 min	70%	note entière ou demi-note	50%	à la première décimale	1/7
		Examen oral	Examen décentralisé	20 min	30%				
		Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles						
	Information/communication/administration ICA I	Examen écrit	Examen centralisé	150 min		note entière ou demi-note			1/7
	Information/communication/administration ICA II	Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles			note entière ou demi-note			1/7
	Economie et société I	Examen écrit	Examen centralisé	180 min		note entière ou demi-note			1/7
	Economie et société II	Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles			note entière ou demi-note			1/7
Travaux de projet	Approfondir et relier	Moyenne de 3 modules A&R	env. 80 pér.		note entière ou demi-note	50%	à la première décimale	1/7	
	Travail autonome		env. 40 pér.		note entière ou demi-note	50%			

Un fichier pour le calcul des notes a été élaboré comme aide supplémentaire. Ce document est disponible sur www.csbfc.ch.

⁸ (SEFRI, 2011) ; (Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC), 2011) ; (Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ), 2012)

Vue d'ensemble des domaines d'enseignement et des notes d'expérience dans le profil E⁹

Profil E		1^{re} année de formation		2^e année de formation		3^e année de formation		
Domaines et modules d'enseignement		1^{er} semestre	2^e semestre	3^e semestre	4^e semestre	5^e semestre	6^e semestre	
Partie entreprise	Branche et entreprise	2 STA		2 STA		2 STA		
	Selon la branche (BFE), les personnes en formation réalisent soit 2 UF en entreprise ou en entreprise et CI (variante A) ou 2 contrôles de compétence CI (CC-CI) (variante B)			Au minimum 1 UF ou 1 CC-CI		Sur l'ensemble de la formation, soit 2 UF ou 2 CC-CI		
Partie scolaire	Langue standard	Français/allemand/italien	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	
	Langues étrangères (LE)	1 ^{re} LE: allemand ou anglais	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	
		2 ^e LE: allemand ou anglais	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	
	ICA		N.E.	Promotion	N.E.	Promotion	N.E.	N.E.
	Economie et société		N.E.	Promotion	N.E.	Promotion	N.E.	N.E.
	Travaux de projet	Approfondir et relier (A&R)			3 modules A&R			
Travail autonome (TA)						TA		
						Examen final 100%		
						Examen final 100%		

⁹ (SEFRI 2011) ; (Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC), 2011) ; (Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ), 2012)

Pondération des notes dans le profil E¹⁰

	Profil E Notes de branche	Composition de la note	Remarques	Durée de l'examen	Répartition points	Arrondi à	Pondération	Note de branche arrondie	Pondération note de branche
Partie entreprise	Pratique professionnelle – écrit	Examen écrit	Examen spécifique à la branche (BFE)	90-120 min		note entière ou demi-note		1/4	100%
	Pratique professionnelle – oral	Examen oral	Examen spécifique à la branche (BFE)	30 min		note entière ou demi-note		1/4	
	Situations de travail et d'apprentissage	Note d'expérience	6 STA			huit notes de même valeur, arrondies chacune à une note entière ou à une demi-note		1/2	
	Unités de formation ou Contrôles de compétence CI	Note d'expérience	2 UF ou CC-CI						
Partie scolaire	Langue standard (langue nationale de la région)	Examen écrit	Examen centralisé	120 min	60%	note entière ou demi-note	50%	à la première décimale	1/8
		Examen oral	Examen décentralisé	20 min	40%				
		Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles						
	1 ^{re} langue étrangère	Examen écrit	Examen centralisé	90 min	70%	note entière ou demi-note	50%	à la première décimale	1/8
		Examen oral	Examen décentralisé	20 min	30%				
		Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles						
	2 ^e langue étrangère	Examen écrit	Examen centralisé	90 min	70%	note entière ou demi-note	50%	à la première décimale	1/8
		Examen oral	Examen décentralisé	20 min	30%				
		Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles						
	Information/communication/administration ICA	Examen écrit	Examen centralisé	120 min		note entière ou demi-note	50%	à la première décimale	1/8
		Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles						
	Economie et société I	Examen écrit	Examen centralisé	240 min		note entière ou demi-note			2/8
	Economie et société II	Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles			note entière ou demi-note			1/8
	Travaux de projet	Approfondir et relier	Moyenne de 3 modules A&R	env. 80 pér.		note entière ou demi-note	50%	à la première décimale	1/8
Travail autonome			env. 40 pér.		note entière ou demi-note	50%			

Un fichier pour le calcul des notes a été élaboré comme aide supplémentaire. Ce document est disponible sur www.csbfc.ch.

¹⁰ (SEFRI 2011) ; (Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC), 2011) ; (Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ), 2012)

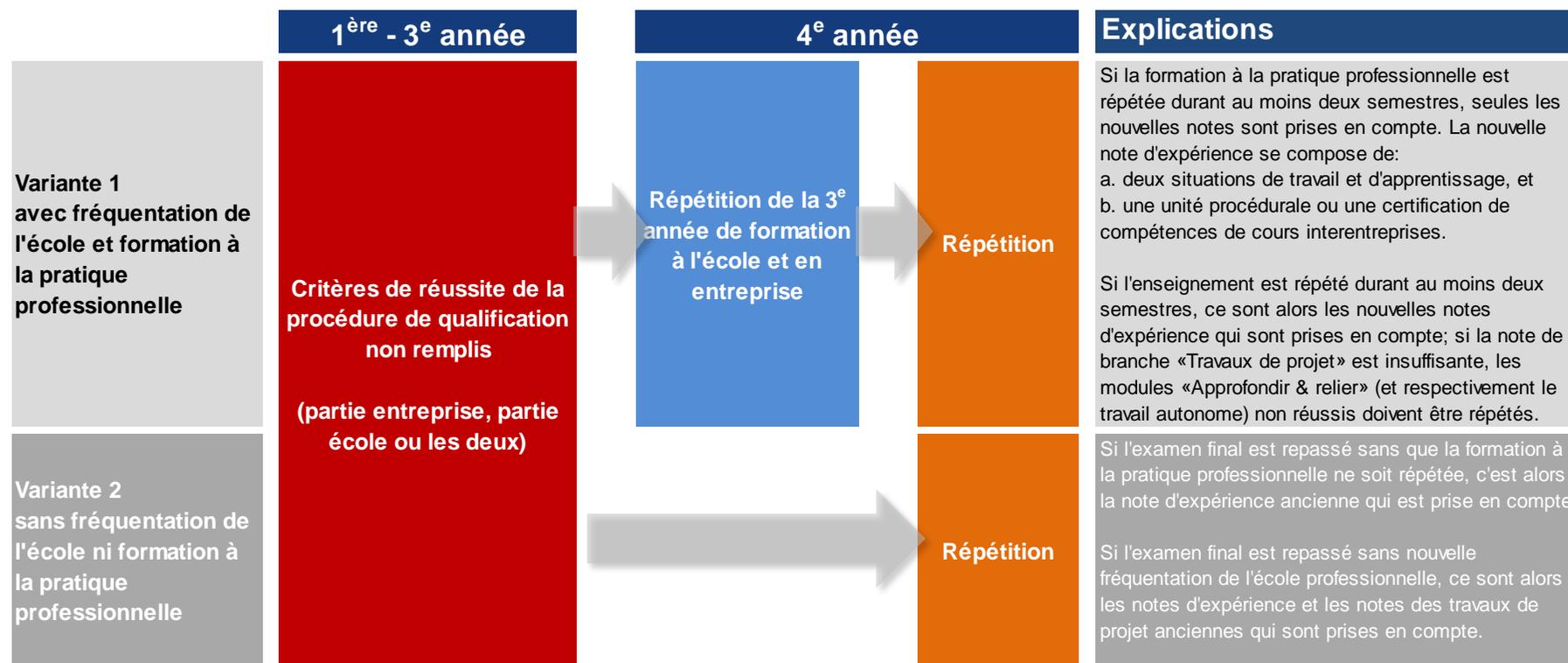
Domaines de qualification et pondération des notes dans le profil E avec maturité **professionnelle** intégrée¹² et **reprise des notes** dans le CFC

Profil E avec MP	Reprise des matière MP dans le CFC à titre de ...	Composition de la note	Remarques	Durée de l'examen	Répartition points	Arrondi à	Pondération	Note de branche arrondie	Pondération note de branche
Partie entreprise	Pratique professionnelle – écrit	Examen écrit	Examen spécifique à la branche	90-120 min		note entière ou demi-note			1/4
	Pratique professionnelle – oral	Examen oral	Examen spécifique à la branche	30 min		note entière ou demi-note			1/4
	Situations de travail et d'apprentissage	Note d'expérience	6 STA			huit notes de même valeur, arrondies chacune à une note entière ou à une demi-note		note entière ou demi-note	1/2
	Unités de formation ou Contrôles de compétence CI	Note d'expérience	2 UF ou CC-CI						
Partie scolaire	1 ^{re} langue nationale (langue standard) L1	Examen écrit	Examen décentralisé	Les notes de la branche du bulletin de note de la MP sont transposés				à la première décimale	1/8
		Examen oral	Examen décentralisé						
		Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles						
	2 ^e langue nationale L2	Examen écrit	Examen décentralisé	Les notes de la branche du bulletin de note de la MP sont transposés				à la première décimale	1/8
		Examen oral	Examen décentralisé						
		Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles						
	2 ^e langue étrangère S3	Examen écrit	Examen décentralisé	Les notes de la branche du bulletin de note de la MP sont transposés				à la première décimale	1/8
		Examen oral	Examen décentralisé						
		Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles						
	Information/communication/administration ICA	Examen écrit	Examen centralisé	120 min		note entière ou demi-note	50%	à la première décimale	1/8
		Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles			note entière ou demi-note	50%		
	Finances et comptabilité/Economie et droit	Economie et société I	Examen écrit	Examen décentralisé	Moyenne, arrondie à la première décimale, des notes d'examen «Finances et comptabilité» et «Economie et droit»			à la première décimale	2/8
Finances et comptabilité/Economie et droit	Economie et société II	Note d'expérience	Moyenne de toutes les notes semestrielles	Moyenne, arrondie à la première décimale, des notes d'expérience «Finances et comptabilité» et «Economie et droit»			à la première décimale	1/8	
Travail Interdisciplinaire centré sur un Projet	Travaux de projet	Approfondir et relier	Moyenne de 3 modules A&R	env. 80 pér.		note entière ou demi-note	50%	à la première décimale	1/8
		Travail autonome		env. 40 pér.		note entière ou demi-note	50%		

¹² Conformément à l'ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale (OMP_r; état le 1^{er} octobre 2013) et au plan d'études cadres du 18 décembre 2012 pour la maturité professionnelle.

5.2. Répétition d'examen

En cas d'échec, la procédure de qualification du CFC peut être répétée **au maximum deux fois** (celle de la MP une seule fois)¹³. Les parties d'examen précédemment réussies ne doivent pas être répétées¹⁴. Tout domaine de qualification devant être répété doit l'être dans sa totalité. Il n'est possible de repasser un examen qu'après l'annonce du résultat (à la fin de la formation), c'est-à-dire en même temps que d'autres domaines de qualification non réussis. Les parties d'examen non réussies peuvent en principe être répétées une année plus tard (responsabilité : canton).



En plus des variantes susmentionnées, il existe également des formes mixtes. Les conditions restent toutefois les mêmes.

¹³ Art. 26, al. 1, de l'ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr ; état le 1^{er} octobre 2013)

¹⁴ Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) (état au 1^{er} janvier 2012)

Tout domaine de qualification devant être répété doit l'être dans sa totalité (art. 23 orfo). Il s'agit de veiller à ce que les examens finaux déjà passés (ICA, 1^{re} langue étrangère) fassent bien partie intégrante de la procédure de qualification globale. Si, en cas de répétition, le domaine de qualification « travaux de projet » (A&R/TA) est insuffisant, la réglementation au sens de l'art. 23, al. 4, orfo, est applicable.

6. Coordination Cours interentreprises (CI) – école

Conformément à l'art. 10, al. 5, orfo, aucun cours interentreprises ne doit avoir lieu pendant l'enseignement scolaire. Cela requiert une harmonisation des jours d'école afin que les CI puissent avoir lieu de manière conséquente lors des jours où il n'y a pas école et qu'il n'y ait plus d'absence des personnes en formation à l'école ou d'annulation de périodes d'enseignement en raison des CI. Les modalités sont réglées dans les dispositions d'exécution relatives à la coordination entre les CI et l'organisation scolaire, qui diffèrent selon la région linguistique¹⁵.

7. Organisation des cours d'appui et des cours à option

Avec le modèle scolaire 2-2-1, l'organisation des cours d'appui et des cours à option sera plus difficile selon les cantons et les écoles. Un demi-jour d'école pouvait, jusqu'à présent, être utilisé pour cette offre. Cette possibilité n'existe plus avec le nouveau plan de formation.

Dans les cantons urbains, où les personnes en formation ont un temps de trajet relativement court, cette offre pourra être proposée le soir. Par contre, dans les régions périphériques, cela sera plus difficile. Il faudra donc proposer cette offre le samedi.

8. Indications relatives au profil E avec maturité professionnelle intégrée (« profil M »¹⁶)

Sur le fond, le profil E avec maturité professionnelle intégrée correspond à un « profil E + ». Cela signifie que tous les objectifs évaluateurs du profil E doivent également être traités dans le profil E avec maturité professionnelle, même s'ils ne font pas partie du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (ICA, A&R, CID, îlots de formation, langage commercial, etc.).

Séquençage des objectifs évaluateurs

Un plan d'études de l'école doit respecter la répartition en semestres du profil E, étant donné que les personnes en formation dans le profil E avec maturité professionnelle intégrée fréquentent les mêmes cours que celles dans le profil E.

¹⁵ Pour la Suisse romande, cf. Dispositions d'exécution : Coordination CI / organisation scolaire en SUISSE ROMANDE

¹⁶ « Profil M » n'est pas une désignation officielle du SEFRI et ne devrait pas être employée à l'écrit.

LS

Les objectifs évaluateurs du profil B et du profil E sont plus rapidement atteints dans le profil E avec MP intégrée. Ainsi, il reste suffisamment de temps pour traiter de manière plus large et plus approfondie des thèmes culturels et littéraires.

LE

Le profil E avec MP intégrée couvre l'ensemble des objectifs évaluateurs du profil E et permet d'atteindre au moins le niveau B2 à la fin de la formation.

Les objectifs évaluateurs pour le CFC, en particulier les contenus thématiques et les îlots de formation, sont traités avec les classes MP au cours de la même période.

ICA

- Les objectifs évaluateurs pour le profil E avec MP sont les mêmes que ceux pour le profil E.
- Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, trois leçons hebdomadaires au minimum doivent être enseignées au cours de la 1^{re} année d'apprentissage et deux au minimum au cours de la 2^e année.
- Dans le profil E avec MP, il faut veiller à ce qu'une partie des leçons en A&R soient attribuées au domaine d'enseignement ICA.
- Les personnes en formation dans le profil E avec MP subissent le même examen final en ICA que les personnes en formation dans le profil E (au même moment).
- La répartition semestrielle des contenus de la maturité professionnelle doit être identique. Le passage du profil E avec MP au profil E et l'organisation des CI en sont facilités.

A&R

Le module A&R doit être mis en œuvre de la même manière que dans le profil E.

L'interdisciplinarité est une composante importante des filières de formation menant à la maturité professionnelle. Un tel lien est rendu possible grâce au module A&R. Ce dernier ne suffit pas pour travailler l'interdisciplinarité. D'autres mesures comme l'organisation didactique de l'enseignement, le travail par projet sont nécessaires.

Il convient de tenir compte des recoupements entre A&R et le travail interdisciplinaire dans les branches de tous les domaines d'enseignement (TIB).

CID

Le module CID doit également être mis en œuvre dans la MP et ne peut pas être considéré comme un substitut de l'interdisciplinarité.

Les recoupements avec le TIB doivent être pris en compte.

9. Différences selon les régions linguistiques

Les différences entre les régions linguistiques apparaissent en particulier dans les aperçus ci-après dans les leçons hebdomadaires qui ont été extraites du tableau des leçons¹⁷.

Profil E -- Suisse latine	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année	
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre
Langue standard	3	3	2	2	1	1
1re langue étrangère	2	2	2	2	2	2
2e langue étrangère	2	2	2	2	2	2
ICA	3	3	2	2		
Economie et société	5	5	5	5	3	3
Compétences interdisciplinaires	1	1				
Approfondir et relier			3	3		
Travail autonome						
Sport	2	2	2	2	1	1

Profil E -- Suisse alémanique	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année	
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre
Langue standard	2	2	2	2	2	2
1re langue étrangère	3	3	3	3		
2e langue étrangère	2	2	2	2	2	2
ICA	3	3	2	2		
Economie et société	5	5	5	5	3	3
Compétences interdisciplinaires	1	1				
Approfondir et relier			2	2	1	1
Travail autonome						
Sport	2	2	2	2	1	1

Alors que le tableau des leçons est le même dans toutes les régions linguistiques pour le profil B, les différences ci-dessous apparaissent dans le profil E :

- en Suisse alémanique, l'enseignement de la 1^{re} langue étrangère se termine à la fin du 4^e semestre, alors qu'en Suisse romande et au Tessin, l'enseignement des deux langues étrangères se termine seulement à la fin de la formation ;
- en Suisse romande et au Tessin, le module A&R et le TA sont concentrés dans la 2^e année de formation.

¹⁷ (Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC), 2011)

10. Domaines et modules d'enseignement

10.1. Langue standard (LS)

Qu'est-ce qui est important ?

- Dans la langue standard, les objectifs évaluateurs sont les mêmes pour le profil B et pour le profil E. Pour cela, le profil B dispose de 120 leçons supplémentaires.
- **L'examen final est le même dans le profil B et dans le profil E.**
- L'enseignement de la langue standard vise un encouragement des compétences linguistiques. Il contribue ainsi au succès personnel et professionnel des personnes en formation.
- Le domaine d'enseignement repose sur des contenus déjà connus ; il renforce, élargit et approfondit ces derniers et encourage ainsi une utilisation consciente, différenciée et compétente de la langue standard.
- Les objectifs évaluateurs attribués aux sept objectifs particuliers sont obligatoires pour toutes les écoles professionnelles commerciales ; les examens écrits centralisés et les examens oraux spécifiques aux écoles se basent sur les catalogues d'objectifs évaluateurs.

Séquençage des objectifs évaluateurs

La structure curriculaire de l'enseignement ainsi que les contenus fortement reliés les uns aux autres permettent une répartition des objectifs évaluateurs par semestres et par thèmes. La mise en œuvre concrète dans les plans d'études des écoles se déroule dans le cadre prescrit.

Dans le contexte de la formation en entreprise, les bases de la communication orale et les normes de la communication écrite (orthographe, ponctuation production de textes simples) doivent être transmises jusqu'à la fin du 2^e semestre.

Passage du profil E vers le profil B

En ce qui concerne la langue standard, le niveau visé est le même tant dans le profil B que dans le profil E. A objectifs égaux, le profil B dispose toutefois de 120 leçons de plus que le profil E. Lors du développement du plan d'études, il conviendra d'accorder une attention toute particulière à ce que les objectifs traités au cours des trois premiers semestres soient les mêmes afin qu'un changement de profil puisse se dérouler sans problème dans les langues.

La liste des thèmes concernant l'application de l'orfo 2012 indique comment calculer la note d'expérience en cas de changement de profil¹⁸.

¹⁸ Disponible sur : www.csfp.ch

Indications relatives au profil E avec maturité professionnelle intégrée

Les objectifs évaluateurs du profil B et du profil E sont plus rapidement atteints dans le profil E avec MP intégrée. Ainsi, il reste suffisamment de temps pour traiter de manière plus large et plus approfondie des thèmes culturels et littéraires.

Conséquences des modules A&R/TA et CID

Les deux modules A&R et CID permettent de tenir compte d'une part de la mise en relation des objectifs évaluateurs de l'E&S et, d'autre part, de différentes méthodes et techniques de travail enseignées. Il **n'est pas** prévu de répartir les 80, respectivement 120 leçons d'A&R dans le domaine d'enseignement LS, étant donné que, d'une part, ce dernier ne comporte pas responsabilité en ce qui concerne l'A&R et que, d'autre part, l'A&R apparaît comme un module à part entière dans le plan d'études de l'école et qu'il est effectué séparément, par exemple lors des journées ou des semaines de projet. Il est important que les modules A&R soient complétés par des objectifs évaluateurs appropriés du domaine d'enseignement LS.

La question reste ouverte en ce qui concerne le travail autonome. Le domaine d'enseignement LS a la possibilité d'en assumer la responsabilité, et en conséquence, une attribution des leçons de TA serait possible.

Il serait toutefois préférable de **ne pas** répartir les leçons dans les domaines d'enseignement étant donné que le risque demeure que les leçons prévues pour le TA soient en partie utilisées dans le cadre de l'enseignement régulier (voir chap. relatif au module A&R, p. 38 ss.).

Procédure de qualification¹⁹

Étant donné que les objectifs évaluateurs sont identiques pour le profil B et le profil E, l'examen final est lui aussi le même.

Les détails sont réglés dans les dispositions d'exécution : www.csbfch.ch

¹⁹ (Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ), 2012)

10.2. Langues étrangères (LE)

Qu'est-ce qui est important ?

- Dans toutes les régions linguistiques, la formation se termine au niveau B1 dans les langues étrangères, tant pour le profil B que pour le profil E. Le profil B dispose de 80 leçons supplémentaires à cette fin.
- Dans le profil B, il n'y a qu'une seule langue étrangère.
- L'examen final dans la 1^{re} langue étrangère est le même dans le profil B et dans le profil E.
- Les objectifs évaluateurs ne sont pas liés à des semestres, mais sont distribués en trois phases, étant donné que le moment de l'examen final varie selon la région linguistique ou le canton.
- Des îlots de formation sont introduits et organisés en trois étapes.
- Les différents niveaux de compétence des personnes en formation doivent être pris en compte. Les personnes en formation qui en ont le niveau devraient avoir la possibilité de passer un examen de niveau plus élevé. Le résultat de cet examen devra être indiqué dans le bulletin de note, conformément à l'art. 43, al. 4, orfo.
- La reconnaissance des certificats de langue est régie à l'annexe des dispositions d'exécution²⁰.

Commentaires et justifications relatifs aux séquences d'apprentissage

Aucun séquençage détaillé des contenus d'apprentissage n'est prescrit dans les langues étrangères. Cela est dû au fait que l'enseignement des langues aborde simultanément les quatre domaines d'aptitude « écouter », « parler », « lire » et « écrire ». Par conséquent, certains thèmes ne peuvent pas être associés à une séquence temporelle. L'enseignement des langues étrangères a pour objectif de transmettre ces aptitudes dans leur intégralité et d'atteindre les niveaux linguistiques tels qu'ils sont décrits dans le cadre européen commun de référence pour les langues.

Passage du profil E vers le profil B

En ce qui concerne les langues étrangères, tant le profil B que le profil E visent au minimum le niveau B1. A objectifs égaux, le profil B dispose toutefois de 80 leçons de plus que le profil E. Lors du développement du plan d'études, il conviendrait ici d'accorder une attention toute particulière à ce que les objectifs traités au cours des trois premiers semestres soient les mêmes et que les approfondissements soient prévus uniquement à partir du 4^e semestre afin qu'un changement de profil soit possible sans problème dans les langues.

La liste des thèmes concernant l'application de l'orfo 2012 indique comment calculer la note d'expérience en cas de changement de profil²¹.

²⁰ Disponible sur : www.csbf.ch

²¹ Disponible sur : www.csfp.ch

Profil E : Offre de cours facultatifs pour les langues étrangères

Etant donné que la 1^{re} langue étrangère se termine à la fin du 4^e semestre dans le profil E, il est possible de proposer des cours facultatifs aux jeunes performants, consistant par exemple à apprendre une nouvelle langue ou à approfondir la langue qu'ils ont terminée au niveau B1 et éventuellement à passer un examen de diplôme de niveau B2. A cet effet, une autorisation écrite de l'entreprise formatrice est nécessaire.

Profil E - langues étrangères	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		B1	Cours facultatif	Cours facultatif	B2
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre				
1 ^{re} Langue étrangère	3	3	3	3						
2 ^e Langue étrangère	2	2	2	2				2	2	B1

Îlots de formation

Les îlots de formation servent à compléter et à approfondir les objectifs évaluateurs de l'enseignement des langues étrangères orienté vers la pratique et le langage commercial. Deux îlots de formation d'une durée d'environ 4 leçons sont organisés par phase. Ces quatre leçons par îlot de formation constituent une exigence minimale. La chronologie des îlots de formation est définie. Les îlots de formation englobent les contenus suivants :

1. téléphoner et remplir des notes téléphoniques ; comprendre et composer des courriels et des communications simples ;
2. accueillir les clients et les visiteurs de manière avenante ;
3. présenter l'entreprise, les produits ou les services ;
4. lire, comprendre et commenter des graphiques et des tableaux ;
5. écrire des lettres commerciales (demandes, commandes, réclamations, etc.) ;
6. établir un dossier de candidature et un CV.

Les îlots de formation sont intégrés dans la planification semestrielle de la manière suivante :

Phases / Îlots de formation	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		Examen final
	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre	
Profil B	Îlots de formation 1 & 2		Îlots de formation 3 & 4		Îlots de formation 5 & 6		
Profil E	Îlots de formation 1 & 2		Îlots de formation 3 & 4		Îlots de formation 5 & 6		

Exemple concernant l'îlot de formation 3 : présenter l'entreprise, les produits ou les services

Le tableau ci-dessous propose une séquence d'enseignement qui pourrait être appliquée comme une partie d'un îlot de formation. Une telle séquence ne devrait pas être organisée en tant que tâche isolée, mais être reliée à un contexte général. Il serait également souhaitable que les principes de la didactique moderne des langues étrangères soient appliqués (orientation compétence, orientation vers l'action).

Par ailleurs, il convient de noter que cet exemple ne permet pas de couvrir un îlot de formation dans sa totalité.

L'exemple décrit est en relation avec tout ou partie des objectifs évaluateurs et des compétences méthodologiques, sociales et personnelles ci-dessous :

Objectif évaluateur / MSP		TAX
1.3.1.4	Entretiens J'écoute mes interlocuteurs avec attention et je réagis de manière adaptée à la situation (p. ex. en demandant des précisions, en poursuivant activement l'entretien).	C5
1.3.1.5	Information et argumentation J'expose des informations ou des idées de manière compréhensible et je les étaie par des arguments simples.	C5
1.3.1.6	Présentation de produits et des services Je décris, avec mes propres termes et de manière adaptée au destinataire, l'utilité et les particularités des produits et/ou des services d'une entreprise ou du domaine commercial.	C5
1.3.1.6	Je présente les produits et/ou les prestations de service au moyen d'arguments pertinents et ciblés selon les besoins des clients.	C5
2.3 MSP	Aptitude à la négociation et au conseil	
3.2 MSP	Capacité à communiquer	
3.3 MSP	Aptitude au travail en équipe	

Task (This can easily be adapted to other companies)

You work for an industrial company in your city (producing miniature electric motors, switches and relays. You export a lot to China. Now there is a delegation of Chinese businessmen coming to look at your company's products). Your boss wants you to go to a meeting to work out a programme for that day, which you will suggest to him later.

1. Each of you should focus on a different issue and prepare what you are going to say at the meeting.

A Products

You want to show as much as possible of the new products of your company and spend time looking at (the production lines) plus make presentations in the meeting room.

B Entertainment

You are interested in organising some sightseeing for the group.

C Catering

You want to provide a great business lunch for (the Chinese businessmen).

D Finances

You are trying to keep expenses under control and not exaggerate with the costs.

2. Hold the meeting and work out a feasible agenda or schedule for the day. Of course, everyone wants more for their position, but you need to find the best compromise within 10 minutes. Write it (in key words) on an overhead projector transparency or a flipchart paper sheet.
3. Report back to the class presenting what you have decided to do.²²

Autres indications concernant la mise en œuvre des îlots de formation

- Il existe divers moyens d'enseignement qui soutiennent la mise en œuvre et qui peuvent être utilisés dans l'enseignement.
- Les unités d'enseignement relatives aux îlots de formation sont développées en commun au sein du groupe de branche.
- Des listes de vocabulaire sont élaborées en commun en tant que référence pour la langue commerciale et ces dernières peuvent être ensuite utilisées de manière interdisciplinaire (LS, E&S, ICA).

Indications relatives au profil E avec maturité professionnelle intégrée

Le profil E avec MP intégrée couvre l'ensemble des objectifs évaluateurs du profil E et permet d'atteindre au moins le niveau B2 à la fin de la formation.

Les objectifs évaluateurs pour le CFC, en particulier les contenus thématiques et les îlots de formation, sont traités avec les classes MP au cours de la même période.

²² (Hohl)

Conséquences des modules A&R et du travail autonome

Les langues étrangères ne sont plus intégrées dans les modules A&R. Par conséquent, il n'est pas possible d'attribuer des leçons A&R aux langues étrangères.

En ce qui concerne le TA, la participation aux différents groupes de branches demeure ouverte et le domaine d'enseignement LE pourrait assumer des fonctions complémentaires. Une attribution d'une partie des leçons de TA serait en principe possible.

Il serait toutefois préférable de **ne pas** répartir les leçons sur les domaines d'enseignement étant donné que le risque demeure que les leçons prévues pour le TA soient en partie utilisées par l'enseignement régulier (voir chap. relatif au module A&R, p. 38 ss.).

Procédure de qualification

La problématique de la reconnaissance des certificats de langue internationaux est depuis toujours sujette à controverse, parce que les examens correspondants ne couvrent pas tous les objectifs évaluateurs du domaine d'enseignement Langues étrangères. Par conséquent, un document réglant les modalités de reconnaissance a été élaboré en tant qu'annexe des dispositions d'exécution²³.

Les détails sont réglés dans les dispositions d'exécution : www.csbfch.ch

²³ Disponible sur : www.csbfch.ch

10.3. Information/communication/administration (ICA)

Qu'est-ce qui est important ?

- Les catalogues d'objectifs évaluateurs « Information, communication, administration – ICA (profil B) du 26 septembre 2011 (état le 1^{er} janvier 2015) » et « Information, communication, administration – ICA (profil E) du 26 septembre 2011 (état le 1^{er} janvier 2015) » prescrivent jusqu'à quel semestre les objectifs évaluateurs doivent obligatoirement être terminés au plus tard²⁴.
- **Elaboration** centralisée des examens finaux en ICA.
- Le nombre brut de leçons est de 360 dans le profil B et de 200 dans le profil E.
- Dans l'enseignement en ICA, il convient de veiller à établir des liens avec A&R et CID.

Conséquences des modules A&R/TA et CID

Les deux modules A&R et CID permettent de tenir compte d'une part de la mise en relation des objectifs évaluateurs de l'E&S et, d'autre part, des différentes méthodes et techniques de travail enseignées. **Aucune** attribution des 80, respectivement 120 leçons d'A&R dans les autres domaines d'enseignement, tels qu'ICA, n'est prévue. L'A&R apparaît comme un module à part entière dans le plan d'études de l'école et il est effectué séparément, comme c'est notamment le cas lors des journées ou des semaines de projet. Ce faisant, il est important que certains objectifs évaluateurs ne soient plus approfondis en ICA mais puissent être délégués à l'A&R (voir également le chap. relatif au module A&R, p. 38 ss.).

En lien avec la numérisation, l'encouragement intégré des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles, notamment l'encouragement des compétences en communication, déjà initié lors de la réforme de la formation commerciale de base, va s'accroître. Déjà dans le cadre du plan de formation en vigueur, il est possible de mettre des accents en conséquence dans le cadre des modules scolaires « Approfondir et relier », « travail autonome » et « Compétences interdisciplinaires », par exemple en ce qui concerne l'encouragement de la compétence médiatique en lien avec des objectifs évaluateurs du domaine d'enseignement ICA.

Séquençage des contenus d'apprentissage

Le séquençage des objectifs de formation tient compte des aspects suivants :

- Des blocs thématiques sont reliés de manière judicieuse (pas trop de thèmes à la fois, mais quand même plusieurs thèmes en même temps).
- Les objectifs de formation qui sont importants sur le lieu de travail sont enseignés dès le début de la formation (en particulier au 1^{er} semestre).

²⁴ Disponible sur : www.csbfch.ch

- La structure en forme de spirale (1^{re} unité de formation Word, 1^{re} unité de formation Excel, 1^{re} unité de formation Powerpoint → 2^e unité de formation Word, 2^e unité de formation Excel, 2^e unité de formation Powerpoint...) au lieu d'une utilisation séquentielle (Word → Excel → PowerPoint). Cela signifie que les bases des principaux outils Office sont présentées au début, afin de les répéter et de les approfondir par la suite.
- Le thème de la recherche d'emploi est approprié en termes de contenus et de délai en tant qu'unité d'enseignement entre l'examen final en ICA et la fin de la 2^e année d'apprentissage.

Nombre net de leçons dans le profil B

	1	2	3	4	Résultat global
1.4.1 Gestion de l'information et administration	3	10			13
1.4.2 Bases de l'informatique	6	14	4		24
1.4.3 Communication écrite		16	17	7	40
1.4.4 Présentation	15	8	7		30
1.4.5 Tableur	16	18	17		51
1.4.6 Elaboration de textes	16		20	6	42
1.4.7 Système d'exploitation et gestion de données				11	11
1.4.8 Création d'images				13	13
1.4.9 Possibilités d'automatisation dans le domaine du bureau	1		2	23	26
1.4.10 E-mail et internet	11		17	5	33
Leçons d'épreuves	4	6	6	5	21
Préparation de l'examen				10	10
Résultat global	72	72	90	80	314

Nombre net de leçons dans le profil E

	1	2	3	4	Résultat global
1.4.1 Gestion de l'information et administration	12	9			21
1.4.2 Bases de l'informatique	5	9			14
1.4.3 Communication écrite		11	12	3	26
1.4.4 Présentation	8	6			14
1.4.5 Tableur	12	14	12		38
1.4.6 Elaboration de textes	13		8	18	39
Leçons d'épreuves	4	5	4	3	16
Préparation de l'examen				8	8
Résultat global	54	54	36	32	176

Passage du profil E vers le profil B

Bien que le nombre de leçons diffère entre les deux profils, le domaine de qualification ICA se termine à la fin du 4^e semestre dans les deux profils.

- Conformément au plan de formation, les objectifs évaluateurs doivent être organisés en semestre afin qu'un éventuel changement de profil ou d'école se déroule sans problème.
- Les contenus divergents entre le profil B et le profil E qui sont déterminants pour l'examen final (c'est-à-dire qui peuvent apparaître lors de l'examen final en ICA) sont enseignés au 4^e semestre.

La liste des thèmes concernant l'application de l'orfo 2012 indique comment calculer la note d'expérience en cas de changement de profil²⁵.

Indications relatives au profil E avec maturité professionnelle intégrée

- Les objectifs évaluateurs pour le profil E avec MP sont les mêmes que ceux pour le profil E.
- Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, trois leçons hebdomadaires au minimum doivent être enseignées au cours de la 1^{re} année d'apprentissage et deux au minimum au cours de la 2^e année.
- Dans le profil E avec MP également, il convient de veiller à ce qu'une partie des leçons en A&R soient attribuées au domaine d'enseignement ICA.
- Les personnes en formation dans le profil E avec MP subissent le même examen final en ICA que les personnes en formation dans le profil E (au même moment).
- La répartition en semestres en termes de contenus dans la maturité professionnelle doit être identique en raison des passages du profil E avec MP au profil E et en raison des CI.
- La liste des thèmes concernant l'application de l'orfo 2012 indique comment calculer la note d'expérience en cas de changement de profil²⁶.

Procédure de qualification²⁷

Les examens finaux en ICA sont désormais centralisés. Etant donné qu'ils sont prévus début juin lors de la fenêtre des examens finaux de la 2^e année d'apprentissage, il est recommandé d'utiliser le temps à disposition après l'examen final en ICA pour intégrer des contenus ICA pertinents dans l'enseignement. On pourrait par exemple envisager ici un module A&R sur le thème du dossier de candidature.

La Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité définit, deux ans avant le déroulement de l'examen final, les applications et les versions qui seront retenues. Le groupe d'auteurs peut émettre une recommandation à l'intention de la commission. La Commission pour le développement professionnel et la qualité communique la décision aux écoles.

Les certificats informatiques ne peuvent plus être reconnus en tant qu'examen final.

Les détails sont réglés dans les dispositions d'exécution : www.csbfch.ch

²⁵ Disponible sur : www.csfp.ch

²⁶ Disponible sur : www.csfp.ch

²⁷ (Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ), 2012)

Examens semestriels / certificats informatiques

Les certificats informatiques ne peuvent plus être accrédités en tant qu'épreuve finale, mais peuvent être utilisés, avec certaines limites, comme examens semestriels. Des épreuves propres aux écoles, qui reflètent la matière traitée de manière adéquate, sont toutefois préférables. Etant donné, que dans le cas des épreuves de certificat, il s'agit d'épreuves techniques, les limites ci-après devraient être prises en compte :

- deux certificats informatiques externes au plus devraient être pris en compte dans la note semestrielle ;
- la part de ces certificats ne peut constituer que 25 % au maximum de la note semestrielle ;
- au cours de la 1^{re}/2^e année, il est recommandé d'effectuer les modules ECDL, U-CH ou SIZ-Anwender I. Au cours de la 2^e année, le module SIZ—Anwender II ou le Preliminary ICT User Certificate du U-CH est envisageable.
- L'échelle habituelle de conversion des points de 60 % devrait être appliquée pour l'appréciation des modules.

Conséquences des modules A&R

Le module A&R offre la possibilité d'intégrer des contenus et des techniques de travail et d'apprentissage jusque-là enseignés dans le domaine ICA (par exemple organisation d'un événement, déroulement d'une candidature, traiter des informations).

Différences selon les régions linguistiques

Le domaine d'enseignement ne requiert aucune connaissance préalable de l'école obligatoire, hormis le système des dix doigts. Par ailleurs, il n'existe aucune différence dans le tableau des leçons entre la Suisse alémanique et la Suisse romande et le Tessin. Il ne devrait donc pas y avoir de différences entre les régions linguistiques.

10.4. Economie et société (E&S)

Qu'est-ce qui est important ?

- Les catalogues d'objectifs évaluateurs « Economie et société – E&S (profil B) du 26 septembre 2011 (état le 1^{er} janvier 2015) » et « Economie et société – E&S (profil E) du 26 septembre 2011 (état le 1^{er} janvier 2015) » prescrivent jusqu'à quel semestre les objectifs évaluateurs doivent obligatoirement être terminés au plus tard²⁸.
- Le nombre net de leçons attribuées à chaque objectif évaluateur montre l'étendue du traitement d'un objectif évaluateur et ne devrait pas être dépassé.
- Dans l'enseignement en E&S, il convient de veiller à établir des liens avec A&R et CID.

Standardisation des objectifs évaluateurs

La standardisation des objectifs évaluateurs et leur attribution obligatoire à des semestres précis sert à harmoniser l'enseignement scolaire avec les cours interentreprises. Les objectifs évaluateurs d'économie d'entreprise introduits au cours du 1^{er} semestre sont ceux qui sont prioritaires dans le quotidien de l'entreprise. Le domaine de la comptabilité **est** conçu afin d'être combiné, dans la mesure du possible, avec des thèmes juridiques et d'économie d'entreprise. Des rapports à l'économie globale et à la société s'effectuent en 3^e année, étant donné qu'ils sont moins importants pour les CI.

Conséquences des modules A&R

Les deux modules A&R et CID permettent de tenir compte d'une part de la mise en relation des objectifs évaluateurs de l'E&S et, d'autre part, de différentes méthodes et techniques de travail enseignées. **Aucune** attribution des 80, respectivement 120 leçons d'A&R dans les autres domaines d'enseignement, tels qu'E&S, n'est prévue. L'A&R apparaît comme un module à part entière dans le plan d'études de l'école et il est effectué séparément, comme c'est notamment le cas lors des journées ou des semaines de projet. Ce faisant, il est important que certains objectifs évaluateurs ne soient plus approfondis en E&S mais puissent être délégués à l'A&R (voir également le chap. relatif au module A&R, p. 38 ss.)

Passage du profil E vers le profil B

En E&S, les objectifs évaluateurs selon le plan de formation sont organisés par semestre et harmonisés afin qu'un changement de profil **entraîne le moins de problèmes possibles**. Ce faisant, on a veillé à ce que les approfondissements n'aient lieu qu'à partir du 3^e semestre.

²⁸ Disponible sur : www.csbfc.ch

La liste des thèmes concernant l'application de l'orfo 2012 indique comment calculer la note d'expérience en cas de changement de profil²⁹.

Indications relatives au profil E avec maturité professionnelle intégrée

Un plan d'études de l'école doit respecter la répartition en semestres du profil E étant donné que les personnes en formation dans le profil E avec maturité professionnelle intégrée fréquentent les mêmes cours que celles dans le profil E.

Procédure de qualification³⁰

Les examens finaux en E&S sont élaborés de manière centralisée.

Les détails sont réglés dans les dispositions d'exécution : www.csbfch.ch

²⁹ Disponible sur : www.csfp.ch

³⁰ (Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ), 2012)

10.5. Approfondir et relier (A&R)

De quoi s'agit-il ?

C'est un module d'apprentissage, de travail et d'évaluation qui encourage, dans sa globalité, l'orientation vers les problèmes et vers l'action des personnes en formation.

Qu'est-ce qui est important ?

- Trois modules A&R sont effectués sur toute la durée de la formation.
- Ils se déroulent au cours du 3^e et du 4^e semestre.
- L'ensemble du module, travail autonome compris, englobe 120 leçons.
- Le module A&R au sens strict du terme se voit attribuer 80 leçons.
- La responsabilité est déléguée aux domaines d'enseignement E&S et ICA, complétés par LS.
- La note découlant des modules A&R, pondérés de manière égale, est présentée séparément dans le bulletin de notes **semestriel**. Elle n'apparaît pas dans les bulletins de notes d'E&S, d'ICA et des langues. La moyenne des trois modules A&R forme la note « A&R ».

Changement de profil **et note de branche insuffisante pour les travaux de projet**

La liste des thèmes concernant l'application de l'orfo 2012 règle les modalités de reprise des notes en cas de changement de profil ou de note de branche insuffisante pour les travaux de projet³¹.

³¹ Disponible sur : www.csfp.ch

Moment des modules A&R et du travail autonome

Conformément au tableau des leçons³², deux leçons hebdomadaires sont prévues pour A&R au cours de la 2^e année de formation et une leçon hebdomadaire pour TA au cours de la 3^e année. Le TA ne doit pas durer plus de quatre mois. Ces directives aboutissent aux variantes ci-après concernant le moment d'A&R et de TA.

La variante 2 apparaît comme la plus favorable. Il faudrait éviter que le TA doive encore être effectué au 6^e semestre, bien que cela soit possible d'un point de vue réglementaire (variante 1 et 3). Par ailleurs, le 4^e semestre ne devrait pas être chargé avec 2 modules A&R supplémentaires en raison de l'examen final dans la 1^{re} langue étrangère (seulement dans le profil E) et en ICA, ce qui parle en faveur de la variante 2.

Profil B		1 ^{re} année de formation		2 ^e année de formation		3 ^e année de formation			
Domaines et modules d'enseignement		1 ^{er} semestre	2 ^e semestre	3 ^e semestre	4 ^e semestre	5 ^e semestre	6 ^e semestre		
Partie entreprise	Branche et entreprise	2 STA		2 STA		2 STA		Examen final 100%	
	<p>Selon la branche (BFE), les apprentis réalisent soit 2 UF en entreprise ou en entreprise et CI (variante A) ou 2 contrôles de compétence CI (CC-CI) (variante B)</p>			Au minimum 1 UF ou 1 CC-CI		Sur l'ensemble de la formation, soit 2 UF ou 2 CC-CI			
Partie scolaire	Langue standard	Français/allemand/italien	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Examen final 100%
	Langue étrangère	Allemand ou anglais	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	
	ICA		Note expé	Note expé	Note expé	Note exp. Examen			
	Economie & société		Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	
	Approfondir et relier (A&R) et Travail autonome (TA)	Variante 1			A&R	A&R	A&R	TA	
	Approfondir et relier (A&R) et Travail autonome (TA)	Variante 2			A&R	A&R	A&R	TA	
	Approfondir et relier (A&R) et Travail autonome (TA)	Variante 3			A&R	A&R	A&R	TA	
Approfondir et relier (A&R) et Travail autonome (TA)	Variante 4			A&R	A&R	A&R	TA		

³² (Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC), 2011)

Profil E		1^{re} année de formation		2^e année de formation		3^e année de formation	
Domaines et modules d'enseignement		1^{er} semestre	2^e semestre	3^e semestre	4^e semestre	5^e semestre	6^e semestre
Partie entreprise	Branche et entreprise	2 STA		2 STA		2 STA	
	Selon la branche (BFE), les apprentis réalisent soit 2 UF en entreprise ou en entreprise et CI (variante A) ou 2 contrôles de compétence CI (CC-CI) (variante B)			Au minimum 1 UF ou 1 CC-CI		Sur l'ensemble de la formation, soit 2 UF ou 2 CC-CI	
Partie scolaire	Langue standard	Français/allemand/italien	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé
	Langues étrangères (LE)	1 ^{re} langue étrangère	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé
		2e langue étrangère	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé
	ICA		Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé
	Economie et société		Note expé	Note expé	Note expé	Note expé	Note expé
	Approfondir et relier (A&R) et Travail autonome (TA)	Variante 1			A&R A&R	A&R	
	Approfondir et relier (A&R) et Travail autonome (TA)	Variante 2			3 A&R	TA	
	Approfondir et relier (A&R) et Travail autonome (TA)	Variante 3			A&R	A&R A&R	
	Approfondir et relier (A&R) et Travail autonome (TA)	Variante 4			A&R A&R	A&R	TA
	Approfondir et relier (A&R) et Travail autonome (TA)	Variante 5			A&R	A&R A&R	TA

Examen final
100%

Examen final
100%

Organisation

L'école est libre de choisir la forme d'organisation du module A&R. **Nous présentons ici deux variantes possibles :**

Variante « Projets »

Dans cette variante, **aucune** répartition des 80, respectivement 120 leçons à des branches régulières n'est prévue. L'A&R apparaît comme un module à part entière dans le plan d'études de l'école et il est effectué séparément, comme c'est également le cas lors des journées ou des semaines de projet. L'organisation pourrait prendre la forme suivante :

A&R/TA	Semestre	Volume	Responsabilité	Participation	Forme
A&R Module 1	Début 3 ^e semestre	24 leçons 3 jours d'école	E&S	ICA	Jours de projet
A&R Module 2	Fin 3 ^e semestre	32 leçons 4 jours d'école	ICA	E&S et LS	Jours de projet
A&R Module 3	Moitié du 3 ^e semestre	24 leçons 3 jours d'école	E&S	ICA	Jours de projet
TA ³³	4 ^e semestre	40 leçons	LS	E&S	4 mois maximum

« Responsabilité » signifie que les enseignantes et les enseignants de la branche en question sont responsables de l'élaboration, de l'organisation et de l'évaluation du module A&R. Elles/ils veillent également à ce que les critères de développement et d'organisation soient entièrement remplis (voir plus bas).

« Participation » signifie que les branches concernées soutiennent la branche responsable lors de l'élaboration en participant à la définition du thème, au choix des objectifs évaluateurs et des compétences méthodologiques, sociales et personnelles à recouvrir, ainsi qu'à la mise à disposition si nécessaire du matériel.

En ce qui concerne la répartition des charges entre les enseignantes et les enseignants et les branches, il est tout à fait possible et judicieux que la branche Langue standard assume la responsabilité pour le TA, étant donné que cela n'est pas possible pour A&R.

L'avantage principal d'une telle mise en œuvre réside dans le fait que les leçons prévues pour A&R sont effectivement utilisées à cette fin. Si des leçons A&R sont attribuées à un domaine d'enseignement et qu'aucune collaboration n'est définie entre les branches, il y a davantage de risques qu'A&R ne soit pas mis en œuvre et que des exigences, telles que la mise en relation des différents domaines d'enseignement, ne soient pas suffisamment concrétisées. **C'est pourquoi, en cas d'attribution des leçons**

³³ Voir chap. relatif au travail autonome, p. 46

A&R à des branches régulières, il convient de veiller à établir un travail de collaboration par des mesures appropriées.

Variante « Attribution des leçons A&R aux branches régulières »

Il convient de préférer la variante précédente pour les raisons déjà évoquées. Si une école décidait toutefois d'attribuer les leçons aux branches régulières, elle devrait prendre des mesures d'accompagnement :

- les modules A&R doivent être rendus transparents dans le plan d'études de l'école ;
- une responsabilité doit être définie afin de coordonner la mise en place (et en particulier le travail de mise en relation des différentes branches) ;
- le choix des objectifs évaluateurs, du thème et des critères d'appréciation doit se faire de manière interdisciplinaire.

Critères obligatoires pour l'élaboration et l'organisation de modules A&R

Les critères ci-dessous doivent impérativement être pris en compte lors de la conception et de l'organisation de modules A&R³⁴ :

1. les objectifs évaluateurs d'ICA et d'E&S, complétés par ceux de la langue standard, sont approfondis et reliés de manière interdisciplinaire ;
2. les thèmes spécifiques et les problématiques offrent un environnement d'entraînement et d'expérience en vue de l'acquisition, de l'utilisation et du renforcement des compétences méthodologiques, sociales et personnelles ;
3. les thèmes reposent sur des problématiques importantes pour l'économie et la société ou sur des processus de gestion d'entreprise ;
4. dans le cas de problématiques importantes pour l'économie et la société, les effets et les conséquences pour les entreprises et la sphère de vie des personnes en formation doivent apparaître clairement et contribuer dans une large mesure à une unité d'apprentissage A&R ;
5. Les thèmes spécifiques et les problématiques ont un caractère d'exemple ;
6. les modules, contrairement à l'enseignement régulier, sont d'une complexité importante et d'un lien étroit avec la pratique en entreprise ;
7. ils encouragent l'apprentissage comme processus de découverte, de réflexion et d'analyse par les personnes en formation.

Exemples de bonnes problématiques

- Evolution démographique et ses effets sur le monde du travail, les réseaux sociaux, les coûts de la santé, les perspectives professionnelles et la situation financière personnelle.

³⁴ (Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ), 2012)

- Opportunités et risques de la mondialisation et impact sur la Suisse, la structure économique et les perspectives de développement professionnel et privé.

Pour le reste, on renvoie au module A&R « mobilité »³⁵, qui remplit les critères ci-dessus.

Exemples de problématiques qui ne répondent pas aux exigences

- L'aide au développement de la Confédération et ses institutions dans plusieurs pays.
- Chances et risques de l'énergie atomique.

Les « bons » thèmes se basent sur une situation actuelle qui est importante pour l'économie et la société. Ce faisant, ils intègrent directement la situation concrète de la personne en formation ou de l'entreprise. Il convient d'y prêter particulièrement attention lors du choix de la thématique. Les exemples de problématiques qui ne répondent pas aux exigences concernent des thèmes certes intéressants, mais où il manque le lien avec la sphère de vie de la personne en formation et avec l'entreprise. Cela signifie que ces thématiques devraient être élargies en conséquence.

Bonnes pratiques (Good-Practice)

Plusieurs exemples de bonnes pratiques concernant le module A&R sont disponibles sur le site internet de la CSBFC³⁶.

Exigences formelles

Etant donné qu'un module A&R est une composante de la procédure de qualification, afin de répondre à un éventuel recours, la direction d'école devrait définir la structure formelle d'un module A&R, à l'aide de critères uniformisés :

1. Nom et adresse de l'école
2. Candidat
3. Organisation pédagogique
4. Enseignant-e accompagnateur-trice
5. Thème
6. Mandats de travail
7. Objectifs (avec renvoi aux objectifs particuliers et évaluateurs)
8. Critères d'appréciation, répartition des points et échelle des notes
9. Délais
10.

³⁵ Disponible sur : www.csbfc.ch

³⁶ Disponible sur : www.csbfc.ch

Organisation pédagogique

La question de l'organisation pédagogique se pose dans les modules A&R et TA. L'ordonnance sur la formation et les dispositions d'exécution ne prévoient aucune prescription en ce qui concerne l'organisation pédagogique des modules A&R. L'art. 22, al. 4, orfo indique seulement que des travaux de groupe sont possibles pour le travail autonome. Il est recommandé de varier l'organisation pédagogique afin de mieux encourager une certaine autonomie, capacité à travailler en équipe et aptitude à la performance :

A&R/TA	Forme
A&R Module 1	Travail de groupe, éventuellement binôme
A&R Module 2	Travail individuel
A&R Module 3	Travail individuel
TA ³⁷	Binôme, éventuellement travail de groupe

Des formes mélangées au sein d'un module A&R sont également envisageables. Comme par exemple des mandats de travail qui doivent être effectués en groupes et des mandats qui sont clairement déclarés comme des travaux individuels.

Les dispositions ci-après ont été tirées du guide d'une école et adaptés aux modules A&R. Ils peuvent être considérés comme des variantes possibles³⁸ :

- **Travail individuel** signifie que le mandat de travail correspondant doit être exécuté seul.
 - Si plusieurs personnes fournissent des travaux identiques, le nombre de points correspondants doit être partagé : s'il y a deux personnes, les points sont divisés par deux, s'il y a trois personnes, les points sont divisés par trois, etc.
- **Travail de groupe** signifie que tous les membres du groupe participent aux travaux et qu'ils s'en tiennent à ce qui a été convenu (répartition des tâches, calendrier, etc.).
 - Les personnes qui ne participent pas ou seulement en partie au mandat de travail n'obtiennent pas de points.
- **Travail de groupe** signifie que chaque groupe fournit un produit indépendant.
 - Si deux travaux de groupe ou davantage sont identiques, le nombre de points est également divisé (voir travail individuel).

Profil E avec maturité professionnelle intégrée

A&R doit être mis en œuvre comme dans le profil E et les notes saisies séparément.

³⁷ Voir chap. relatif au travail autonome, p. 46

³⁸ (Handelsschule KV Basel, 2011)

L'interdisciplinarité est une composante importante des filières de formation menant à la maturité professionnelle. Un tel lien est rendu possible grâce au module A&R. Il convient toutefois de tenir compte du fait que cela ne permet pas de couvrir entièrement l'exigence d'interdisciplinarité dans la MP. D'autres mesures, telles que l'organisation didactique de l'enseignement régulier, d'autres projets, sont nécessaires.

Réglementation des absences

- Les modules non effectués **ou effectués seulement en partie** doivent être répétés.
- Trois travaux notés et les trois notes en découlant doivent obligatoirement être disponibles à la fin de la formation.

Réflexion personnelle

La réflexion personnelle des personnes en formation est indispensable pour le processus d'apprentissage. Ainsi, les dispositions citées plus haut (chap. 8) et le plan de formation, par le biais des compétences méthodologiques, sociales et personnelles, indiquent ce qui doit être fait dans ce domaine :

Compétences méthodologiques, sociales et personnelles

2.1 Travail efficace et systématique

Je contrôle et je documente les travaux que j'ai effectués.

J'analyse mes travaux et mes actions afin d'optimiser mes prestations et mon comportement.

3.5 Aptitude à l'apprentissage

J'analyse mon processus d'apprentissage et je documente mes progrès sous la forme appropriée.

L'école devrait réfléchir ici sous quelle forme elle pourrait mettre en œuvre la réflexion personnelle, afin qu'il y ait une plus grande acceptation que l'ancien journal d'apprentissage. Il devrait y avoir suffisamment d'expérience et d'idées du côté des écoles. Les dossiers de formation et des prestations des branches peuvent également fournir des pistes.

Procédure de qualification³⁹

Le processus de travail peut lui aussi être évalué.

Les détails sont réglés dans les dispositions d'exécution : www.csbfch.ch

³⁹ (Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ), 2012)

10.6. Travail autonome (TA)

De nombreux aspects du travail autonome ont été expliqués dans le chap. précédent, dont le moment, la forme d'organisation en lien avec les modules A&R, l'organisation pédagogique. Voir chap. précédent.

Le travail autonome est effectué de manière autonome par les personnes en formation. Le résultat est un produit évaluable. Le processus de travail peut lui aussi être évalué.

Le travail autonome s'étend sur une **durée maximale de quatre mois** et comprend environ 40 leçons.

La note du travail autonome est présentée de manière séparée dans le bulletin de notes **semestriel**. Elle n'apparaît pas dans les bulletins de notes d'E&S, d'ICA et des langues.

Le travail interdisciplinaire centré sur un projet effectué dans le cadre de la maturité professionnelle, est intégré en tant que note pour le travail autonome.

10.7. Compétences interdisciplinaires (CID)

De quoi s'agit-il ?

CID est un module où les compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont introduites et encouragées de manière ciblée. A cet effet, le module CID dispose d'une leçon hebdomadaire au cours de la 1^{re} année de formation (= 40 leçons).

Forme d'organisation du module CID

Les écoles sont libres de choisir la forme des CID. Quelques idées de mise en œuvre du module CID :

1. heures de compétence ;
2. intégration dans des domaines d'enseignement existants, tels qu'E&S, ICA, sport, etc. ;
3. semaines/jours de projet.

En cas d'organisation sous la forme « heures de compétence », le module ne sert pas seulement à transmettre et à approfondir les compétences interdisciplinaires au sens strict (motivation, concentration, gestion des pressions, gestion du temps, etc.). Il peut également être à la disposition de l'école en tant que module d'information, de conseil et d'accompagnement des personnes en formation. Exemples : introduction dans les écoles professionnelles, gestion des absences, prévention des dépendances, couverture sanitaire, information sur la promotion, etc.

L'inconvénient des heures de compétence réside dans le fait qu'un contenu doit être créé « artificiellement » pour l'élaboration des compétences interdisciplinaires. Le contenu est déjà donné en cas d'approche intégrative. Toutefois, le risque demeure que les CID soient spoliées par l'enseignement de branche. Les semaines et jours de projet seraient éventuellement un bon moyen de compenser les inconvénients précités, notamment lorsque des aspects du domaine économique ou sportif y sont reliés. En outre, une mise en relation avec une semaine de projet d'A&R est pertinente. Il conviendrait, dans ce cas, de clarifier si une telle semaine de projet est possible, du point de vue organisationnel de l'école.

Indications relatives au profil E avec maturité professionnelle intégrée

Le module CID doit également être mis en œuvre dans la MP et ne peut pas être considéré comme un substitut de l'interdisciplinarité.

Procédure de qualification⁴⁰

Les détails sont réglés dans les dispositions d'exécution : www.csbfch.ch

⁴⁰ (Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ), 2012)

11. Coordination interdisciplinaire

La coordination interdisciplinaire est un défi pour l'enseignante et l'enseignant. Cela implique que les aspects d'un objectif évaluateur, qui ont déjà été introduits, doivent être repris et mis en relation avec la matière étudiée.

12. Assurance et développement de la qualité

Les mesures d'assurance de la qualité renforcent le caractère contraignant du plan d'études. Les normes de formation et le plan d'études ne débouchent toutefois pas automatiquement sur un niveau élevé de qualité. Ainsi, chaque école doit aujourd'hui disposer d'un système de gestion de la qualité. Voici quelques caractéristiques qui apparaissent comme essentielles :

L'assurance et le développement de la qualité des processus d'apprentissage se déroulent sur plusieurs niveaux :

- développement du plan d'études de l'école ;
- contrôles d'apprentissage ;
- développement ultérieur des plans de formation/plans d'études des écoles ;
- formation et formation continue des enseignants.

12.1. Mise en œuvre dans l'enseignement

- Mettre en œuvre effectivement les nouveautés dans l'enseignement.
- Les examens centralisés pilotent en partie ces adaptations.
- Elaboration d'unités d'enseignement communes.
- Echange de matériel d'enseignement (avec culture du feed-back constructif).
- Visites de classe réciproques.

12.2. Contrôles d'apprentissage

Veiller, lors de la mesure des progrès d'apprentissage, à ce que ces derniers soient représentatifs et qu'il n'y ait pas d'erreurs d'appréciation. Par exemple :

- les compétences, les contenus et le niveau d'exigence doivent être fixés dans le plan d'études de l'école et faire l'objet d'une vérification périodique ;
- tenir compte des critères pour les examens (validité, fiabilité, égalité des chances, économie) ;
- utiliser le pool d'examens des branches ou de l'école.

12.3. Développement ultérieur des plans de formation/plans d'études des écoles

Les plans de formation peuvent être adaptés et/ou remaniés lors des examens quinquennaux. C'est pourquoi il est important que les écoles réunissent régulièrement et systématiquement leurs expériences de mise en œuvre des plans de formation et en fassent part à la Commission pour le développement professionnel et la qualité. Les plans de formation pourront ainsi être améliorés et des innovations et modifications du champ professionnel intégrées.

Les plans d'études des écoles doivent également être remis en question lors de la mise en œuvre et des expériences être réunies. Ces dernières peuvent ensuite être directement prises en compte dans le développement ultérieur des plans d'études des écoles et/ou, comme décrit plus haut, être intégrées dans les plans de formation.

12.4. Formation et formation continue des enseignantes et des enseignants

- Encourager/participer à la formation des jeunes enseignantes et des jeunes enseignants (par exemple formations en cours d'emploi)
- Formation continue individuelle
 - Formation continue en fonction des besoins
 - Utilisation des offres de formation continue
 - Cours d'approfondissement des thèmes importants liés à l'orfo 2012
 - Planification systématique de la formation continue par les groupes de branches ou l'école
- Mise en place d'incitations à la formation continue
 - Pas de « punition » en répercutant des frais de remplacement sur les personnes intéressées par une formation continue
 - Définir des objectifs annuels / la pertinence du salaire

A. Annexe

Explications relatives aux niveaux taxonomiques

Les niveaux taxonomiques d'après Bloom désignent la complexité des objectifs d'apprentissage cognitifs. Les niveaux taxonomiques (niveaux de complexité) définis dans le plan d'études standard s'entendent comme une exigence minimale. On distingue six niveaux de compétence (C1 à C6). Ils se définissent comme suit :

Niveau C	Désignation	Description	Termes équivalents pour des tâches, examens, etc.
1	Savoir	Reproduire des informations et les utiliser dans des situations similaires. Exemple : <i>J'énumère les avantages et les inconvénients d'une entreprise individuelle, d'une SARL et d'une SA.</i>	Indiquer, noter, citer, présenter, exécuter, nommer, désigner, décrire, représenter, reproduire, compléter, dessiner, montrer, reprendre
2	Comprendre	Reproduire et comprendre des informations. Exemple : <i>Je présente à nos clients les principales opérations après-vente relevant des différents canaux de distribution et leur décris les avantages et les inconvénients de ces derniers.</i>	Justifier, montrer, expliquer, interpréter, attribuer, préciser, décrire, traduire, transposer, réécrire, différencier, clarifier, comparer
3	Appliquer	Utiliser les informations sur des situations dans différents contextes. Exemple : J'assure la préparation et le suivi des cours de formation destinés aux collaborateurs et des séances d'information pour les clients avec efficacité et en poursuivant des objectifs précis. Je me charge de l'ensemble des travaux afférents, à savoir : la publication, l'organisation, l'accompagnement, la mise en œuvre et l'établissement d'un bilan.	Estimer, utiliser, relier, échafauder, exécuter, calculer, déterminer, prouver, organiser, classer, établir, développer, interpréter, formuler, modifier, quantifier, réaliser, traduire, différencier, réécrire, clarifier

Niveau C	Désignation	Description	Termes équivalents pour des tâches, examens, etc.
4	Analyser	<p>Décomposer une situation en différents éléments, relever les rapports entre les éléments et déceler les liens entre eux. Exemple :</p> <p><i>Je gère la caisse consciencieusement et avec exactitude. Je suis chargé de l'ouvrir, de l'administrer, de la contrôler et de la fermer. En outre, je tiens le journal de caisse.</i></p>	Déduire, analyser, résoudre, décrire, exposer, cerner, reconnaître, confronter, séparer, identifier, isoler, classer, prouver, examiner, comparer, démonter, attribuer
5	Synthétiser	<p>Combiner les différents éléments d'une situation et les rassembler en un tout ou proposer une solution à un problème. Exemple :</p> <p><i>Je rédige correctement et de manière autonome les documents énumérés ci-dessous en suivant des instructions :</i></p> <p><i>courriels</i> <i>notes</i> <i>lettres</i> <i>rapports</i> <i>textes internet</i></p> <p><i>Je les transmets aux clients, aux supérieurs et aux collaborateurs et les classe de manière sûre et efficace.</i></p>	Rédiger, monter, échafauder, mettre au point, définir, élaborer, développer, expliquer, structurer, combiner, construire, résoudre, optimiser, organiser, planifier, rédiger, regrouper
6	Evaluer	<p>Apprécier des informations et des situations et les évaluer selon des critères déterminés. Exemple :</p> <p><i>J'évalue la qualité et la pertinence d'une offre en fonction de critères que j'ai moi-même établis.</i></p>	Exprimer, exploiter, estimer, évaluer, différencier, décider, conclure, pondérer, mesurer, examiner, qualifier, juger, simplifier, comparer, représenter, noter, réfuter, défendre

Références

Ausbildungseinheiten, Selbständige Arbeit und Maturprojektarbeit / Verf. Handelsschule KV Basel. – Basel : [s.n.], 2011.

Disposition d'exécution A&R et TA / Verf. Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) // Projet. – 2012.

Disposition d'exécution CID / Verf. Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) // Projet. – 2012.

Disposition d'exécution E&S / Verf. Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) // Projet. – 2012.

Disposition d'exécution ICA / Verf. Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) // Projet. – 2012.

Disposition d'exécution LE / Verf. Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) // Projet. – 2012.

Disposition d'exécution LS / Verf. Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ) // Projet. – 2012.

Documentation de base relative à l'ordonnance sur la formation 2012 / Verf. Thomas Ralph [et al.]. // // Documents de base et de mise en oeuvre / Hrsg. CSBFC. - Berne : **Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC), 2011.**

Grundlagen der Vollzugsdokumente / Verf. Thomas Ralph [et al.]. - [s.l.] : **Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC), 2011.** - p. 10.

Kompetenzorientiert prüfen in der beruflichen Grundbildung der Schweiz : Anspruch und Wirklichkeit – gezeigt am Beispiel der kaufmännischen Grundbildung / Verf. Metzger Christoph. – St. Gallen : Universität St. Gallen, 2006.

Lexique de la formation professionnelle [Online] / Verf. Lexique de la formation professionnelle. – 17. 10 2011. – <http://www.lex.formationprof.ch>.

Manuel relatif aux ordonnances [livre] / Verf. OFFT. - Berne : [s.n.], 2007

Musterbeispiel „ Mobilität“ / Verf. Gschwend Roland und Neidhöfer Sylvia // Unterrichtseinheit im Lerngefäss Vertiefen und Vernetzen. - [s.l.] : SAB, 2010.

Ordonnance du SEFRI du 26 septembre 2011 sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) / Verf. Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. – Berne : [s.n.], 26 septembre 2011.

Plan de formation Employée/Employé de commerce CFC pour la formation initiale en entreprise / Verf. Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC). – Berne : **SEFRI, 26 septembre 2011**

Profil B ou profil E ? Aide à la décision / Verf. Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC). – Berne : [s.n.], 2011.

Unterrichtsequenz einer Lerninsel / Verf. Hohl Christoph.

Unterrichtssequenz einer Lerninsel / Verf. Hohl Christoph.

Mentions légales

Publication

Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, **EHB IFFP IUFP**
Centre pour le développement des métiers
Kirchlindachstrasse 79
3052 Zollikofen
Tel. +41 58 458 38 90
www.ehb.swiss

Direction de projet

Isabelle Lüthi

Groupe de travail

Christian Beck-Müller, Andreas Bischofberger, Henri Brähm, **Fabienne Dorthé**, Eva Eggenberger, **Peter Engel**, Franz Felix, Markus Gsteiger, Graziella Guenat, Colette Guye, Christoph Hohl, **Roland Hohl**, **Eric Joray**, **Peter Kambli**, Daniel Kinzler, **Regula Kreyenbühl**, **Patrick Lachenmeier**, Rainer Lubasch, Anne-Lise Matter, Otto Merki, Adrian Welte, Jan Widmayer, **Christine Wüscher**, Erich Zwicker et al.

Nous remercions vivement toutes les participantes et tous les participants, et en particulier

René Schmidt, Esther Schönberger, et Ralph Thomas

Commande

<http://www.csbfc.ch/fr/mise-en-uvre-au-sein-des-ecoles>